

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

Août 2018
NUMERO SPECIAL N° 53

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	3
<i>Arrêté DDTM-DIR-2018-12 du 1^{er} août 2018 donnant subdélégation de signature de M. KUGLER à certains de ses collaborateurs</i>	3

Arrêté DDTM-DIR-2018-12 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;
Vu l'arrêté du Premier Ministre du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;
Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;
Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 listant les agents affectés à la direction départementale interministérielle des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

Art. 1: Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche;

- M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service mer et littoral à compter du 1^{er} août 2018;

- Mme Célia D'HERVE, administrateur de première classe des affaires maritimes, responsable du pôle pêches et activités maritimes, à compter du 1^{er} août 2018;

- M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques et économie agricoles, responsable par intérim du pôle navigation professionnelle et de plaisance pour a) b) d) e) f) h) i) j) et k) uniquement ;

- M. Pascal DOURNEL syndic principal 2^{ème} classe, et M. Pascal DUPONT Syndic des gens de mer 1^{ère} classe pour le f) et k) uniquement ;

- M. Gérard LEMOINE syndic principal 2^{ème} classe, pour k) uniquement ;

à l'effet de signer les décisions suivantes :

a) Représentation locale et en justice de l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM), ordonnancement secondaire des dépenses de l'ENIM pour les prestations versées pour le département de la Manche,

Décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

b) Établissement et visa des dossiers de proposition de qualification initiale des risques accident du travail maritime, maladie en cours navigation et maladie hors navigation pour les marins relevant de l'ENIM

Décret du 17 juin 1938 modifié relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurances des marins et décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

c) abrogé

d) Visa des décisions d'effectif

Décret n°2017-942 du 10 mai 2017 relatif au permis d'armement (art.4)

e) Organisation et pilotage des conciliations dans le cadre des litiges individuels du travail

Décret n°59-1377 du 20 novembre 1959 modifiant le titre VII du code du travail maritime et relatif aux litiges entre armateurs et marins.

f) Visa du document « acte de francisation et titre de navigation » des navires de plaisances

Arrêté du 30 novembre 1999, relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes.

g) Présidence de la commission locale de pilotage

Décret n°69-515 du 19 mai 1969 relatif au régime de pilotage dans les eaux maritimes et arrêté du 18 avril 1986 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les compétences et la composition de la commission locale de pilotage.

h) Visa des décisions de permis de circulation

Loi n°42-427 du 1^{er} avril 1947 abrogé par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010.

i) Visa des livrets professionnels maritimes

Loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime, notamment son article 14 ; décret n°67-690 du 7 août 1967 relatif à l'exercice de la profession de marin ; arrêté du 24 janvier 2007 relatif au livret professionnel maritime.

j) Visa des décisions de reclassement/surclassement des marins émises par l'ENIM

Décret n°52-540 du 7 mai 1952 modifiant le décret n° 48-1709 du 5 novembre 1948, décret n°68-902 du 7 octobre 1968, décret n°90-1137 du 21 décembre 1990, relatifs au salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des marins et des contributions des armateurs au profit des caisses de l'ENIM ; convention MEDDM/ENIM du 21 octobre 2010.

k) Visa des cartes de circulation des navires de plaisance

Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisances en eaux maritimes.

l) Conciliation entre les marins et leurs employeurs

Décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

Art.2 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 24 janvier 2018 sont abrogées.

Art.3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER